

JEAN-LUC
SPINARDISales & Training Manager,
MIT - Micro Informatique
& Technologies SA

@ jspinardi@mitsa.ch

BÂLE III

L'avenir du Trade Finance s'assombrit!

Au-delà de la volatilité des cours des matières premières, les acteurs du Trade Finance sont de plus en plus préoccupés par les conséquences de Bâle III.

La problématique Bâle III demeure sur toutes les lèvres, lorsque l'on se réfère à l'activité du financement des matières premières. Les nouvelles dispositions risquent en effet d'avoir un impact négatif sur l'avenir du secteur et de ses acteurs, mais également sur l'ensemble du commerce international et la croissance mondiale. Il convient donc de se pencher attentivement sur l'énoncé de Bâle III, dans le cadre des opérations de financement des matières premières, afin de comprendre la raison d'être des nouvelles normes, alors qu'elles risquent d'assombrir le ciel du Trade Finance.

Si les premiers accords du Comité de Bâle (Bâle I) restaient relativement discrets à propos du Trade Finance, c'est surtout Bâle II qui allait lui donner des précisions en termes de réglementation, dès son entrée en fonction en 2008. En substance, les accords Bâle II, toujours en vigueur, maintiennent le taux de fonds propres nécessaire à 8% et exigent la mise en place de procédures de surveillance du risque, avec des méthodes de calcul de pondération plus sophistiquées. Dès lors, les banques choisissent la plus adaptée à leurs besoins, à savoir une méthode standard ou une méthode, dite des notations internes, leur permettant de proposer elles-mêmes leur propre grille de notation soumise à l'approbation d'un organe dûment habilité. Il faut ainsi retenir de Bâle II que la pondération des engagements hors bilan (crédits documentaires, garanties, etc.), utilisée dans le calcul des fonds propres, s'élève à 20%.

Les normes Bâle III étant désormais édictées, cela signifie-t-il que Bâle II a quelque part échoué ? Non, même si sa critique principale est fondée sur la difficulté pour les banques de fournir des données fiables, et d'implanter une systématique

conforme à ses normes. Bâle II ne représente pas un échec, car elle a contribué à donner un cadre, voire un statut bien que très succinct au secteur. C'est la crise, en 2008, qui a tout compliqué et remis en cause la pertinence de ses normes.

Conséquences non mesurées

Bâle III constitue la réponse des régulateurs à la crise des subprimes, initiée aux Etats-Unis fin 2007 et qui a contaminé le monde entier. Entérinées par le G20 en septembre 2010, les nouvelles directives seront implémentées dès 2013, jusqu'en 2019. Leur but vise à augmenter la quantité, la qualité et la transparence des fonds propres des banques. Une interprétation beaucoup plus restrictive, en termes de qualité de risque de contrepartie, a aussi été établie. Les exigences des ratios de fonds propres et de liquidité ont également été renforcées, avec la création de «coussins» de sécurité en addition des fonds propres «Capital Buffer». Ces coussins seront utilisés pendant les périodes de crise et reconstitués lors des périodes de croissance. Enfin, et c'est le point central qui inquiète les acteurs du Trade Finance, Bâle III demandera aux banques actives dans ce secteur de détenir cinq fois plus de capital qu'avant pour continuer leurs activités de financement. Si Bâle II demande une pondération à hauteur de 20%, Bâle III l'exigera à 100%.

Coûts de financement en hausse

Apparemment, les acteurs concernés n'ont pas (encore) mesuré à leur juste valeur les effets collatéraux de ces

nouvelles normes sur l'activité de Trade Finance, à terme. Pourtant, le contexte micro et macro-économique pourrait subir de réels changements, en relation avec leur implémentation jusqu'en 2019. La première conséquence devrait être la disparition à terme de nombreuses banques, principalement petites et moyennes, qui ne disposeront pas des ressources nécessaires pour augmenter leur niveau de fonds propres. Les sociétés en quête de financement seraient ainsi condamnées à traiter uniquement avec les grandes banques. Lorsque l'on connaît la rigidité, le manque de réactivité et de capacité de ces dernières à prendre des décisions rapides face à des demandes de financement de plus en plus pointues, on peut bien imaginer que les clients seront les grands perdants. Car la pluralité des banques de petite taille, appelées à disparaître, permet aux sociétés nécessitant des capitaux d'avoir un éventail de possibilités diversifiées, grâce à leurs spécificités dans certains types de financement et à leurs connaissances des pays. La deuxième conséquence serait l'augmentation des coûts de financement et leur répercussion sur les clients. Comme les banques auront une proportion plus importante de fonds propres dans leur bilan et que leur coût sera supérieur aux autres moyens de financement, ce dernier sera bien évidemment supporté par le client final. Il paiera ainsi plus cher ses financements, afin que cette activité demeure

Se mobiliser

Sur le fond, la principale faiblesse de Bâle III est de considérer les financements import-export comme toutes autres créances, ou tout simplement comme un classique prêt «en blanc». Alors que dans ce genre de financement, la marchandise financée constitue un gage pour la banque, au niveau de la couverture. Comme cette activité bénéficie d'un très faible taux de perte et d'un ratio de remboursement extrêmement élevé, elle mérite et requiert un statut spécifique et, de facto, la mise en place de normes n'entravant pas son bon déroulement.

attractive pour les banques, en termes de rentabilité. C'est à un niveau plus macro-économique que se situerait la troisième conséquence, potentiellement désastreuse, avec l'impact négatif des normes Bâles III sur les économies des pays émergents. Car les banques implantées dans le tissu économique de ces pays, et qui contribuent à leur développement n'auront certainement pas la capacité d'augmenter leur niveau de fonds propres, afin de continuer à financer les exportations vers l'étranger. Ce handicap entravera fortement les exportations des pays émergents et risquera de provoquer un déséquilibre avec des répercussions politiques extrêmement dangereuses, surtout au cours des périodes d'instabilité politique comme actuellement.

Lors de sa dernière réunion à Séoul en novembre 2010, le G20 a officiellement demandé au Comité de Bâle d'étudier les spécificités du Trade Finance, suite aux nombreux commentaires négatifs reçus. Le dialogue est désormais ouvert entre les acteurs du secteur et les régulateurs, puisque d'importants mouvements lobbyistes sont activés, auxquels se sont jointes des grandes banques comme HSBC ou Standard Chartered Bank, pour défendre les intérêts du Trade Finance. Il faut dire que des analyses récentes considèrent que Bâle III pourrait coûter 0,5% à la croissance mondiale et 2% au commerce international... ■



De multiples compétences réunies
désormais sous une même marque.
Swisscom IT Services

Les filiales de Swisscom IT Services – Comit, Resource et Sourcag – sont maintenant réunies sous la même marque de Swisscom. Cette nouvelle image d'entreprise souligne nos multiples compétences dans le secteur financier, les solutions SAP, l'externalisation informatique et les services concernant le poste de travail électronique. Grâce à Swisscom IT Services, vous avez un partenaire fort à vos côtés. Plus de 3000 collaborateurs s'engagent à traiter de manière professionnelle les projets informatiques, à assurer la stabilité d'infrastructures informatiques complexes et à conserver en toute sécurité les données confidentielles.

www.swisscom.ch/it-services